



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-060000000-1
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-079

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

**Objet : Composition du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation
Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT)**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONNIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.251-5 à L.251-9, R-252-34 à R-252-36, R-252-37 à R.252-38, R.252-30 à R.252-33 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 30 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021,

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales au sujet de l'organisation des élections professionnelles du 28 avril 2026 ;

Vu l'avis du CST en date du 2 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Générale du 2 juin 2026 ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé de la Ville, du CCAS et de la CDE, appréciés au 1er janvier 2026 sont de 606 agents, soit 405 femmes (67%) et 201 hommes (33%) relevant du CST ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs entre 200 et 999, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 4 et 6 pour le CST ;

Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée du comité social territorial est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans ce comité,

Considérant que la consultation des organisations syndicales ayant constitué une section syndicale au sein de la collectivité, est intervenue le 11 mai 2026 soit 6 mois avant la date du scrutin ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, les organisations syndicales ont exprimé le souhait de :

- Fixer à 4 le nombre de sièges titulaires du collège des représentants du personnel du CST et de la F3SCT (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires),
- Maintenir le paritarisme entre les deux collèges, et fixer à 4 le nombre de sièges titulaires du collège des représentants de la collectivité au CST et à la F3SCT,
- Maintenir le recueil de l'avis du collège employeur au CST et à la F3SCT ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide :

- De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires)
- De maintenir le paritarisme numérique entre les 2 collèges au sein du CST ;
- De recueillir par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance,
- De mettre en place la Formation Spécialisée obligatoire en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) au sein du CST,
- De fixer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires à la FSSSCT et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- De maintenir le paritarisme numérique entre les 2 collèges pour la formation spécialisée
- De recueillir par la Formation spécialisée, l'avis des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance
- De dire que la composition desdites instances, arrêtée au terme des élections au 10 décembre 2026 sera fixée par arrêté.



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.6 JUIN 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.